

N 120

NOVEMBRE
DÉCEMBRE
2020

www.aramon.fr

LE
MAGAZINE D'INFORMATION D'ARAMON
TAMBOURIN

L'ici

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ





MAIRIE D'ARAMON
Place Pierre Ramel
30390 Aramon
☎ 04 66 57 38 00

🕒 Du lundi au vendredi
8h30 - 12h / 13h30 - 17h



👤 Permanence des élus : le samedi de 10h à 12h en mairie.

NOVEMBRE

7 Marie-Charlotte SOLER
14 Marc OPPEDISANO
21 Carole DURAND
28 Pierre PRAT

DÉCEMBRE

5 Marie POSTIGO
12 Gérald LLINARES
19 Christelle BENHAMOU



N 120

NOVEMBRE
DÉCEMBRE
2020

ANNONCE DU 18 OCTOBRE

Déclaration du maire en préalable
du conseil municipal de ce jour...

« Face à l'abominable attentat
perpétré vendredi à Conflans
Sainte Honorine, je tiens à
exprimer en mon nom, en celui
de tout le conseil municipal
mais aussi au nom de tous les
Aramonais notre plus vif soutien
à la famille de l'enseignant
sauvagement assassiné, à ses
proches ainsi qu'à tous les
enseignants.

Nous ne confondons pas ceux
qui croient et ceux qui prônent
la haine et la division de notre
peuple. En s'attaquant à l'école,
c'est à l'outil de construction
du citoyen, de sa liberté de
conscience, de notre démocratie
et de notre République auquel on
s'attaque.

Unis dans le respect de notre
diversité, nous défendrons avec la
plus grande détermination notre
République laïque, notre liberté
d'expression et ne céderons
absolument rien aux fanatismes
et aux terrorismes.

*sur mes cahiers d'écolier
sur mon pupitre et les arbres
sur le sable sur la neige
j'écris ton nom*
Liberté
Paul Elward

DISCOURS DU 19 OCTOBRE

Chers aramonais, chers
concitoyens,

C'est avec une réelle émotion
que nous avons appris vendredi
la mort de Samuel PATY,
sauvagement assassiné pour
avoir fait son métier, celui
d'enseignant.

L'ensemble du conseil municipal
se tient à mes côtés pour rendre
hommage à cette sentinelle
de la République qui, par la
transmission d'un savoir, a eu à
cœur d'élever les consciences de
nos jeunes enfants et d'en faire
des citoyens du monde.

En s'attaquant à l'école, ce
terroriste islamiste a essayé
d'ébranler l'un des fondements
de notre Nation.

C'est à l'outil de construction
du citoyen, à notre Liberté de
conscience, à notre Démocratie, à
notre volonté de vivre ensemble
auxquelles cet individu et ses
soutiens ont voulu s'attaquer.

Mais face à cet attentat, notre
engagement à servir notre
République laïque, unie et
indivisible est décuplé.

Notre détermination à ne rien
lâcher face à ces fanatismes est
totale.

Nous ne ferons pas d'amalgames
entre ceux qui croient toutes
religions confondues et dans
le respect des règles de la
République et ceux qui prônent la
haine et la division.

Car c'est ensemble, dans notre
diversité que nous devons rester
unis et ne rien céder.

Je vous invite à présent à
observer une minute de silence
pour Samuel PATY.

Sommaire

- 3 LE MOT DU MAIRE
- 4 MÉDIATHÈQUE
- 5 ON EN PARLE...
- 6 ARAMON AU FIL DE L'HISTOIRE...
- 9 ACTUALITÉS
- 11 ZOOM SUR...
- 12 ASSOCIATIONS
- 16 PRÉVENTION
- 18 CARNET DU TAMBOURIN
- 19 ILS NOUS ONT QUITTÉS
- 20 JOYEUX ANNIVERSAIRE
- 21 BLOC-NOTES
- 22 TRIBUNE LIBRE



RETROUVEZ
VOTRE MAGAZINE EN LIGNE

www.aramon.fr
et sur les réseaux sociaux





LE MOT DU MAIRE

Bonjour à tous,

Je tiens d'abord à exprimer ici en mon nom, celui du Conseil Municipal, et de tous les habitants du village d'Aramon, ma tristesse face à l'assassinat de Samuel Paty et mon soutien à sa famille.

Quand les terroristes s'en prennent aux enseignants, c'est la République, la démocratie, nos libertés qu'ils attaquent. Vous trouverez en 2^e page du tambourin les déclarations publiques des 18 et 19 octobre.

Après 4 mois d'activité, il est temps de faire le point sur les entreprises en cours.

Nous nous étions tout d'abord engagés à achever les projets du précédent mandat. Concernant le quartier de la gare, il était prévu de construire, à la place de l'ancien boulo-drome qui n'était plus aux normes, des logements sociaux. Aujourd'hui, nous souhaitons créer un véritable éco projet avec un pôle médical à proximité ainsi que des habitats de location adaptés aux seniors. Nous avons préféré cette formule à celle de logements sociaux supplémentaires : des négociations sont en cours avec les différents partenaires.

Concernant les nouveaux projets, nous allons tout d'abord sécuriser avec des caméras les 4 entrées d'Aramon ainsi que d'autres points stratégiques dans lesquels nous déplorons régulièrement le dépôt de déchets sauvages.

Deuxièmement, la Roque d'Acier pourra enfin bénéficier d'un accès à la station d'épuration.

La deuxième tranche va être lancée pour un raccordement au réseau d'assainissement collectif de Boulbon courant premier semestre 2021.

Pour finir, un plan de circulation est à l'étude avec notamment le rétablissement du double sens sous le pont du château grâce à des feux intelligents qui vont être à l'essai pendant quelques temps.

Il ne me reste plus qu'à vous demander de rester toujours prudents en cette période épidémique, afin d'éviter et d'arrêter sa propagation.



Votre Maire
Jean-Marie Rosier

La rédaction du Tambourin vous invite à transmettre vos articles et photographies à communication@aramon.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Jean-Marie ROSIER, maire d'Aramon | RESPONSABLE D'ÉDITION : Serge Gramond, délégué à la communication | MAQUETTE : Philippe Martinez | SERVICE COMMUNICATION : Hôtel de ville, 30390 Aramon, 04 66 57 37 51 | PHOTOS : Serge Gramond, Isabel Orbea, Marc Oppedsano, les associations aramonaises | IMPRESSION : imprimerie Despesse | TIRAGE : 2250 exemplaires sur papier 50% fibres recyclées et 50% forêt renouvelable.

Médiathèque



RÉOUVERTURE DE LA MÉDIATHÈQUE

Chers lecteurs, acteurs de la vie culturelle, et concitoyens aramonais. Nous avons le plaisir de vous informer de la réouverture de la médiathèque, début novembre.

La pandémie impose un certain nombre de mesures sanitaires et de réaménagement du service. Cette reprise d'activités s'opérera donc en deux temps :

- Du lundi 2 novembre au 9 novembre :
Retour des livres
- Le Samedi 14 novembre :
Accueil du public

L'accueil du public sera limité à 10 personnes à l'intérieur de la médiathèque dans le strict respect des mesures sanitaires : désinfection des locaux, opérations de quarantaine pour les livres, mise à disposition de gel hydroalcoolique, port du masque pour les plus de 11 ans et distanciation physique.

Les horaires d'ouverture au public sont également modifiés pour garantir un accueil de qualité :

- Mardi de 16h à 18h30
- Mercredi de 9h à 13h et de 15h à 18h30
- Jeudi de 16h à 18h30
- Vendredi de 10h à 12h et de 14h à 19h
- Samedi de 9h à 13h

Deux événements marquent cette réouverture.

> Le Vendredi 6 novembre :

Rencontre avec l'auteure Sophie Loubière
Salle de la Mairie à 18h

> Samedi 14 novembre :

L'école de musique s'associe à cet événement :
l'atelier Jazz jouera dans la cour à 12h

Dans ce contexte de crise sanitaire, la lecture, la musique, l'art nous sont plus que jamais indispensables ; aussi, nous avons à cœur que l'Espace Culturel Simone Veil porte cette vocation de diffusion culturelle auprès de chacun des aramonais.

*Frédérique Louvard-Hilaire,
Adjointe, déléguée au Patrimoine et à la culture,
chargée du suivi et du fonctionnement
de l'espace culturel Simone Veil.*

Votre **AVIS**
nous intéresse

Enquête les résultats

En ce qui concerne notre Médiathèque, il y a quelque temps, nous vous avons soumis un questionnaire concernant son fonctionnement et sur la vision que vous aviez de notre Espace Culturel Simone Veil. Nous tenons à remercier ici les nombreuses personnes qui y ont répondu, ce qui prouve l'engouement des Aramonais sur l'ouverture culturelle que nous envisageons pour notre commune. Voici les résultats :

- Fréquentez-vous une Médiathèque : oui 70%
- Sexe : 90% Féminin - 10% Masculin
- Tranche d'âge : les 31 à 65 ans représentent 75%
- Situation Professionnelle : Actifs à 65%, Retraités à 25%, étudiants et autres 10%
- Horaires d'ouverture : Outre les horaires « classiques », le samedi est très demandé 60%, ainsi que la période des vacances scolaires 70%
- Les Services : Pour l'importance viennent en tête, la demande d'espace dédié à 65%, l'accès wifi à 60%, les animations à 60%, le portage à domicile à 55%
- Ce sont les livres qui arrivent très largement en tête parmi le choix de propositions faites par la Médiathèque 85%. Les CD et DVD ne sont guère demandés.
- Très peu de gens ont participé à une manifestation organisée par la Médiathèque 20%.
- Pour être informés, les Aramonais préfèrent l'être par Le Tambourin à 75% et par les réseaux sociaux 60%.

SIMONE VEIL - ARAMON

espace culturel
PARTAGER LA CULTURE

FESTIVAL DU POLAR 2020

L'Espace Culturel Simone Veil, partenaire depuis 2019 du Festival du Polar de Villeneuve les Avignon vous convie à participer à la Rencontre avec l'auteur **SOPHIE LOUBIERE** le vendredi 6 novembre 2020.



En raison des strictes mesures sanitaires observées, cette rencontre aura lieu Salle de la Mairie à 18h30 en toute convivialité, en présence de participants et de bénévoles. Libre accès.

ANNULÉ
Pour cause de COVID

Marion Brunet présente, pour la première fois de l'année, la rencontre avec Marion Brunet. Nous la remercions vivement pour sa fidélité.

Gérald Linarès animera la soirée. Cet événement ouvre la saison que nous espérons riche en expositions, rencontres, débats conférences...

Votre présence souhaitée est un soutien aux acteurs culturels qui malgré le contexte actuel oeuvrent pour le maintien de la culture, exception française, et sa diffusion au plus proche de tous(tes).



SEGUR'ART

A partir du 14 novembre les murs de la salle Michel Jarrié de l'Espace Culturel Simone Veil, seront le support magnifique de clichés en Noir et Blanc de SEGUR'ART.

Romain Segura est un jeune artiste né en 1995 dans le sud de la France, à Montpellier. Il se fait connaître sous le nom de Segur'Art. Photographe, artiste indépendant, il se passionne pour les arts depuis toujours. La photographie, pour laquelle il a développé un savoir-faire depuis son plus jeune âge, deviendra plus particulièrement son domaine de prédilection. Passionné et instinctif avec comme compagnon de route son appareil autour du cou, en observateur attentif, il vit l'œil ouvert, prêt à capter et immortaliser chaque instant.

Ayant grandi au Grau-Du-Roi, ville balnéaire, il y présente une de ses premières expositions en 2018. Intitulée « L'homme et la mer », elle met en relief la mer, vaste étendue de notre monde et offre ses plus beaux clichés maritimes. Rimbaud écrit : « la tempête a béni mes éveils maritimes », Segur'Art les photographie en lumière.

À l'âge de seize ans, l'artiste quitte le cocon familial et arpente la ville de Montpellier, cité étudiante et culturelle. De concert en concert, de soirée en soirée, de voyage en voyage, accompagné de son appareil, il transformera cette vie vagabonde en recueil photographique, dans lequel chaque cliché rime avec « errer ».

À travers cet ouvrage Segur'Art nous dévoile un fragment de son travail, de son intimité.

IL NOUS PRÉSENTE UNE SÉRIE PHOTOGRAPHIQUE INTITULÉE ERRARE

Son amour pour l'humain façonne son regard, mettant ainsi en place une errance photographique : entre clichés de vie et portraits d'inconnus, ce travail retranscrit une vision sensible de l'être humain.

« Quand je photographie un sujet, ma volonté est de disparaître, afin de dévoiler un instant vrai. »

Il ne laisse jamais son œil au repos : le cliché peut être partout, à tout moment. Un passant, un travailleur, un ami, une ruelle, une lumière : Segur'Art s'arrête et observe. Il se pose, attendant cet instant qui sera le bon. Sa plus grande frustration est de manquer l'opportunité de capturer d'un simple clic la magie d'un instant.

Mélange de curiosité et de sensibilité, l'artiste dévoile l'image d'une société, nous dépeint son portrait. Doté d'un sens artistique et fin observateur, il décrit chaque expérience avec une beauté poétique, nous conviant à la scène. Ses noir et blanc profonds mènent à la contemplation de photographies prises sur le vif, évocatrices de notre monde contemporain.

Laissez-vous guider de photographie en photographie, partagez l'errance d'une vie, là où l'artiste vous guidera.

Aramon au fil de l'histoire...



En cette année 1904, quatre ans après l'inauguration de notre pont sur le Rhône, les routes d'accès y conduisant sont enfin à peu près praticables ; aussi les relations entre Barbentane et Aramon qui ont toujours existé s'intensifient. Les jeunes se rencontrent lors des fêtes votives brillamment célébrées, même si chacun a son parti, rouge ou blanc, ce qui n'est pas sans provoquer quelques bagarres. Pour Joseph Brunel (d'Aramon) et Louise Linsolas (de Barbentane), c'est l'amour qui les relie. Ils se marient le 27 septembre 1905, Louise vient rejoindre son mari à Aramon et ils ouvrent un restaurant (à l'emplacement de la maison Llorca, route d'Avignon qui gardait encore il y a vingt ans le nom de Brunel à demi-effacé sur sa façade). Le père de Joseph, Achille vient les aider de temps à autre, et « tout roule ». Ils ont un premier enfant Roger dès 1906, puis une fille Paule en 1910.

Patatras ! en 1914 la guerre éclate, Joseph est réquisitionné et ne sera libéré qu'en décembre 1918.

Louise et Achille font tourner comme ils peuvent le restaurant Brunel. Il faut bien manger !

Au printemps 1918 Achille meurt comme beaucoup de personnes âgées à Aramon. L'été se passe, Louise se démène comme elle peut pour garder le restaurant ouvert, puis, en ce soir de début octobre se sentant encore plus fatiguée que d'habitude, elle confie la petite Paule à Roger et va se coucher. Elle ne se relèvera pas, on l'enterre le 5 octobre, elle n'a pas trente trois ans !

La grand-mère Linsolas de Barbentane recueille les deux enfants et Joseph, rentré de quatre ans de guerre se retrouve sans ressources et sans famille. Il a 37 ans !

APRÈS LA GUERRE... LA GRIPPE...

Comme dans toutes les communes de France, la guerre de 1914 fit des ravages parmi les jeunes d'Aramon, et les familles ont même souvent eu la douleur de ne pas savoir ce qu'il était advenu de ces soldats fauchés pour la plupart en pleine jeunesse. Dès 1915 le maire d'Aramon, Claudius Fabre propose de faire une plaque commémorative placée à la mairie.

Après quatre années de cauchemar tous essayent de se reconstruire, et c'est sans doute pourquoi pendant des décennies l'épidémie qui suivit fut grandement occultée, pourtant elle fit plus de morts que la guerre !

Bien que dite « espagnole » elle fut amenée par les soldats américains venant soi-disant au secours de la vieille Europe.

Dès la fin 1917 il y a déjà quelques cas qui passent inaperçus, et au printemps 1918 on compte une vingtaine d'aramonais sans doute morts de la grippe ; après une accalmie lors de l'été 1918, la crise redouble à l'automne et s'attaque à des personnes de plus en plus jeunes.

Vous trouverez ci-contre l'exemple d'une famille aramonaïse bien connue : les Brunel alliés aujourd'hui aux Gilles, Prat, Lantenais, Issartel... etc... et qui fut décimée par cette épidémie. Il fallut attendre 1920 pour qu'enfin découragé, le virus s'apaise.

D'APRÈS LA LECTURE DES REGISTRES D'ÉTAT-CIVIL :

- En 1916 il y a 31 morts dans la commune et 11 transcriptions.
- En 1917, 44 morts et 12 transcriptions, et en 1918, 66 morts et 4 transcriptions.

PÂQUES FLEURIES

POÉSIE ÉCRITE PAR MON AÏEUL JOSEPH BARTHÉLEMY PENDANT LA GUERRE DE 14-18 DANS LA FORÊT DE L'ARGONNE EN 1914

Oh! le triste, triste jour!
Depuis la veille la
pluie n'a cessé de
tomber, transformant

les sentiers en ornières, les chemins en
fondrières, les tranchées et boyaux en
mares boueuses et sans nom.

Mais le travail ne chôme pas pour cela :
on creuse les boyaux à même la boue, on
épuise l'eau des tranchées, on construit
des abris pour installer des mitrailleuses,
et dans cet enfer des centaines d'hommes
vont, viennent, s'agitent, pataugent, crottés,
boueux, méconnaissables, n'ayant plus
figure humaine.

Ma section est chargée du transport des
trunks d'arbres pour la confection des
blokaus, et, toute une journée, nous allons à
travers ce dédale, titubant, cognant de ci de
là, nous enfonçant à chaque pas davantage
dans la vase argileuse, glissante, pendant
qu'au-dessus de nos têtes, sifflent, éclatent
les obus et que le fracas des bombes
secoue convulsivement le sol. Et la pluie,
continue, implacable,
odieuse, la couche
de boue ne fait que
s'épaissir, tandis que
nos pieds s'arrachent
de plus en plus
difficilement du sol.

Nous franchissons un boyau où, là, tout
près du bord a été déposé, en attendant
d'être inhumé, le corps d'un pauvre soldat
tué pendant la nuit. Il est là, sur la terre
fraichement remuée, enveloppé dans sa
toile de tente qui lui masque le visage ;
une carapace de glaise recouvre le tout,
on devine ses souliers et ses guêtres sous
la couche gluante et du sang suinte de ce
paquet informe marquant la terre d'une
flaque rouge qui se dilue et s'infiltre dans
la boue jaunâtre. A chaque voyage, nous
enjambons le cadavre et le regard blasé
erre pourtant pitoyable et douloureux sur
ce qui fut il n'y a que quelques heures un
être sensible et vivant.

Mais voici que ma pensée s'envole soudain
vers le pays inconnu où, en quelque coin de
France, a vécu et grandi l'infortuné. Je revois
son village, et, en une humble maisonnette,
un père et une mère attendant et priant
dans l'anxiété, pensant à celui qui là-bas,
lutte et souffre pour la patrie.

J'entends les cloches joyeuses lancer
dans l'air matinal leur carillon de victoire
(RESUREXIT ALLELUIA !).

Je vois la foule empressée et recueillie
s'engouffrer sous le porche des églises, et,
par une extériorisation insensible de mon

être, je ressens les vibrations des prières
ferventes qui s'élèvent sous la voûte des
nefs comme un encens. Ô douce et fugitive
vision où s'exaltent nos coeurs et nos âmes,
soyez pour moi une force et ma raison
d'espérer.

Mes regards s'abaissent de nouveau sur le
martyr, il est toujours là, seul, isolé, dans
ce fourmillement d'êtres, courant à leur
destin...

Je songe, et ma méditation plonge et s'élève
dans un mouvement de flux et de reflux, de
sensations et de sentiments tumultueux.

Ô coeurs qui êtes liés par des liens
d'affections sincères, y-a-t-il entre vous aux
heures douloureuses, des communions
d'âmes où les déchirements sont ressentis
par-dessus les êtres et les choses à travers
d'invisibles réseaux ?

Alors j'ai voulu qu'à cette détresse réponde
une pensée bienveillante, une pensée
douce, affectueuse, réconfortante, pour
celui qui gît là, immobile dans son dernier
sommeil. J'élève vers
dieu ma prière, lui
demandant d'être
bon pour cette âme
qui est partie vers
l'autre rive, et déverse
sur elle ses forces et
sa lumière.

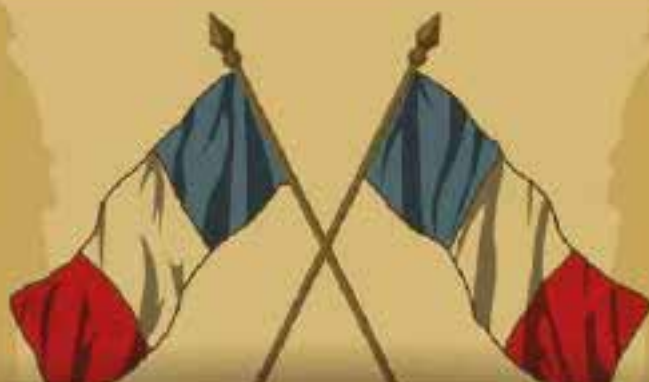
PÂQUES FLEURIES !.. Ô douce réminiscence
qui hante à nouveau mon esprit, où
êtes-vous ?

Et bien oui, elles seront fleuries ces pâques
pour le malheureux, et ma main se tend
instinctivement vers de pâles anémones,
qui, tout près de là entrouvent leurs
corolles. Rapidement j'en cueille quelques-
unes et, pieusement, tout ému, attendri,
une larme sous ma paupière, je jette sur le
corps les fleurettes qui s'accrochent sur les
habits...

Au loin la fusillade crépite, le sifflement des
obus ne cesse que pour reprendre bientôt,
la pluie continue, implacable, rayant le ciel
de ses larmes, tandis que nous poursuivons
notre chemin, nous enfonçant de plus en
plus dans la profondeur ténébreuse des
bois.

Comme un écho lointain, affaibli, résonne
encore à mon esprit les dernières vibrations
de cloches imaginaires, chantant leur
Alleluia de Pâque, de PÂQUES FLEURIES.

Joseph Barthélemy.



APPEL AU PEUPLE ARAMONAIS

MOBILISATION GÉNÉRALE POUR LES POILUS DE 14-18

**Le Cercle d'Histoire et de Généalogie prépare la parution d'un recueil
rendant hommage aux «Poilus» aramonais
tombés au champ d'honneur de 1914 - 1918,
ou des suites de cette guerre.**

Pour mener à bien une telle entreprise, nous avons besoin de certains éléments que seules les familles aramonaises peuvent nous fournir : documents, livrets de famille, photos, lettres ou tout autre document se rapportant à l'un ou l'autre de ces hommes, souvent jeunes, qui ont donné leur vie pour notre liberté.

**AIDEZ-NOUS À RECONSTITUER CETTE PAGE D'HISTOIRE
EN RAVIVANT LE SOUVENIR DE CES JEUNES SOLDATS !**

Recherchez dans vos greniers, dans vos caves, dans vos débarras tout document ou élément relatif à un parent (oncle, cousin, frère, grand-père ou à un simple ami), éléments qui permettront à ce souvenir de perdurer.

Merçi de contacter :

Christiane ISSARTEL ☎ 06.17.12.17.79

Lydie DECUGIS ☎ 06.37.38.34.29

Guy BORDERA ☎ 06.68.95.05.40

GRANDE
1914 - 1918
GUERRE



On en parle...

UNE SEMAINE D'ART



EN AVIGNON

D'ARAMON À AVIGNON... IL N'Y A QU'UN PAS, ET RÉCIPROQUEMENT.

Le 15 juillet dernier, nous aurions du accueillir dans notre village un spectacle du Festival d'Avignon, le spectacle itinérant qui maintenant, avec l'équipe d'Olivier PY, se déroule chaque année hors des murs de la ville.

Ce spectacle, c'est « Andromaque à l'infini », d'après Racine, mis en scène par Gwenaél MORIN, et interprété par des jeunes comédiens d'origines diverses.

Et puis, patatras ! La pandémie covidienne est passée par là, et cette édition du Festival a du, hélas, être annulée, nous privant de cette coopération souhaitée avec notre prestigieux voisin.

Dans l'adversité, le Festival a rebondi, et a proposé, non pas en remplacement, mais comme une respiration nécessaire, une « Semaine d'Art en Avignon », du 23 au 31 octobre. Sous ce vocable, reprenant l'intitulé des origines de 1947, sont regroupés sept des spectacles qui faisaient partie du programme, ainsi que des rencontres et des débats.

Cette initiative du Festival a fait des émules, puisque plusieurs des théâtres permanents d'Avignon ont eux aussi ouvert leurs portes, cette même semaine, pour proposer leurs spectacles.

Quant à nous, espérons, tous ensemble, que pour l'édition 2021 du Festival, nous puissions retrouver ce partenariat absent et accueillir à Aramon le spectacle qui sera celui choisi pour être celui de l'itinérance !

En amont de cette Semaine d'Art, par la volonté conjointe d'Olivier PY et de la Ministre de la Culture, Roselyne BACHELOT, se sont tenus à Avignon les Etats Généraux des Festivals, les 2 et 3 octobre. Quelque 400 personnes ont participé à ces journées d'échanges et de réflexion : organisateurs de festivals, élus territoriaux, organisations professionnelles et syndicales. L'occasion pour la ministre d'annoncer l'allocation de cinq millions d'euros supplémentaires en 2021 pour le Fonds Festivals, ainsi qu'un moratoire pour le paiement des indemnités dues aux services d'ordre.

Après cette première édition, le second rendez-vous est fixé en mai 2021 au Printemps de Bourges. Que sortira-t-il, de toutes ces concertations ? Pourvu que ce ne soit pas de la poudre aux yeux, mais bien des mesures pour assurer la pérennité des festivals, à Avignon comme ailleurs... !

Pierre Platon.

Actualités

HÔTEL RESTAURANT « LES PLATANES »

C'est en janvier 2020, que Nadège et Georges Monferrer, se sont installés dans l'hôtel restaurant « Les Platanes ». Précédemment, gérants du St. Jean à Barbentane, ils n'ont eu qu'à traverser le Rhône. Actuellement, propriétaires du fonds de commerce, ils ont entrepris un travail de rénovation. Désormais, des salles de restaurant décorées avec soin par Nadège et un accueil chaleureux vous attendent.

Dans le respect du protocole sanitaire, ils nous proposent une cuisine familiale, traditionnelle. Les plats proposés sur l'ardoise varient tous les jours au fil des saisons.

Le restaurant est ouvert à midi, du lundi au vendredi et en soirée le jeudi et le vendredi.

En été, le vendredi soir, sous les Platanes centenaires, Nadège et Georges nous offrent une animation musicale.

Prochainement l'hôtel restaurant, les Platanes, sera équipé pour accueillir les cyclistes contribuant ainsi au développement touristique du village redevenant une étape ancestrale. Jadis, les voyageurs faisaient halte à l'ombre des Platanes permettant ainsi aux chevaux de se désaltérer.

Nous leur souhaitons bonne chance et malgré la pandémie, nous ne doutons pas que leur accueil chaleureux saura vous séduire.

*Serge Gramond,
élu délégué à la communication.*



Un peu d'histoire locale...



*Alose
aux épinards*



Préparation : 15 min

Matériel : 4 l

Cuisine : 9 h

Ingédients pour 4 personnes :
1 kg 500 g d'aloise
4 kg d'épinards frais
Oignons et huile d'olive
Sel
Poivre
1,00 gr de petit sel rose

Écaler et vider l'aloise dans un premier temps.

Reserver les oses ou la lotence. Couper l'aloise en tronçons (2 cm environ). Faire mariner avec l'eau de vie, les morueux, la lotence ou les oses pendant 4 heures. Saler et poivrer.

Dans une casserole, faire revenir le petit sel et l'ail. Déposer 3 kg d'épinards frais préalablement

lavés et nettoyés. Saler et poivrer.

Breuve poser les morceaux d'aloise dessus. Saler et poivrer. Puis faire poêler le reste d'épinards. Saler et poivrer. Remuer énergiquement et laisser mijoter à petit feu pendant 8 à 9 heures.

L'aloise est un plat qui peut se préparer la veille, il n'en sera que meilleur réchauffé.

De plus, il est possible d'ajouter aux épinards frais de l'ail et de la lotence.

IL Y A UNE CINQUANTAINE D'ANNÉE, AU TEMPS OÙ ON PÊCHAIT L'ALOSE DANS LE RHÔNE.

L'aloise feinte du Rhône (*Alosa fallax rhodanensis*) dite de méditerranée remontait le cours du Rhône avant les travaux d'aménagements (barrage de Vallabrègues).



L'œuvre d'Eugène Delacroix peinte en 1830 pour rendre hommage au combatants de la liberté lors de la révolution de 1830 a provoqué un scandale politique à l'époque, elle fut considérée par certains comme provocatrice...
La toile n'a finalement été accueillie au Louvre qu'en 1874.



Eugène Delacroix : La liberté guidant le peuple 1830.

SAMUEL PATY

Etat de choc ...
Gueule de bois , sidération
Nos entrailles sont à l'envers,
L'Emotion est tapie
Sans répit elle nous étirent,
Diffuse sa brume étrange proche du vertige
Et rend trouble le mental effaré.

Vaines investigations par la pensée,
Chamboulée, déboussolée.
Le rationnel a explosé !
Déconnecté il cherche où se poser...
Quelque chose a basculé,
La terre glisse sous nos pieds
A quoi se raccrocher ?

Un mantra de la Paix,
La haine ne passera pas
Nous sommes tous Samuel
Perdu dans le tunnel
Qui précédait son exécution.

La Laïcité devint la croix de Samuel
Elle écrasa ses pas quand bourdonnait
Tout autour le tumulte des vautours.

Samuel devint la proie de ceux qui choisirent
De monter l'affaire en épingle
Pour le jeter en pâture dans la fosse des monstres.

Samuel, combien de nuits blanches
Toi qui savais que rien ne pourrait endiguer la vague ?
Pas plus de conciliation que de pardon possibles
L'infamale machine était lancée, tu le sentais.

Samuel, tu es mort pour défendre la Liberté
Tu n'es pas tombé tout seul,
Toutes et tous, grands ou petits,
Avons vacillé avec Toi
Devenu le symbole de l'Ecole et de la République.

Tous concernés, meurtris et atterrés
Nous avons ressenti après coup
L'épée de Damoclès, la lame et le fil rouge
L'effroi et l'indicible...

Mais aussi Samuel le fil invisible de l'Esprit
Qui à jamais nous relie à notre commune Humanité.

« Extrait de : Les défis de la vie »
Hélène Hilaire-Rey

Actualités



ARAMON PRÉPARE LES ASSISES DU TOURISME

Renouvelé suite aux dernières élections municipales, l'Office du tourisme « Destination Uzège Pont du Gard » a décidé d'organiser, dès sa mise en place, les assises du tourisme de notre territoire. Plusieurs réunions sur l'ensemble des deux communautés de communes concernées (Pays d'Uzès et Pont du Gard) vont être organisées d'ici le mois de février 2021 date de ces assises. Elles ont pour but de définir les orientations en la matière pour les années à venir.

Notre commune s'est investie pleinement dans cette démarche en multipliant les rencontres avec un maximum d'acteurs touristiques aramonais : chambres d'hôtes, restaurants, hôtel, relais fluvial, camping-cars, associations culturelles, ... Une première réunion s'est tenue le 12 octobre en mairie en présence de l'Office du tourisme et de la communauté de communes du Pont du Gard.

Dans le contexte particulier de la pandémie que nous subissons, faire un bilan de la saison et dégager des

perspectives pour un avenir proche et à moyen terme étaient grandement nécessaires.

Il ressort des premiers échanges, une attente des différents acteurs pour que notre commune soit davantage valorisée. Les participants attendent qu'elle soit considérée pour ce qu'elle est : une porte d'entrée privilégiée pour irriguer notre territoire grâce à son positionnement géographique proche d'Avignon et à ses outils que sont le relais fluvial et la Via Rhôna cycliste.

Des propositions concrètes ont d'ores et déjà été formulées par les participants et vont être renforcées et peaufinées au cours des mois à venir. N'hésitez pas à y contribuer et à prendre rendez-vous en mairie pour une rencontre.

*Les élus en charge du Tourisme :
Isabel Orbéa, Gérald Llinares et Didier Vignolles.*

LE HANGAR

DRINK FOOD & MUSIC

ARAMON

Week-end d'ouverture

VENDREDI 30 | SAMEDI 31 OCTOBRE
& DIMANCHE 1^{ER} NOVEMBRE 2020
17H30 - 01H00

AMERICAN FOOD | TAPAS | ORIGINAL DRINKS | BAR SPORTIF

à l'Amigo

4 PLACE HOCHÉ - ARAMON

« Je m'appelle Gerard Victor, j'ai 28 ans, je suis le propriétaire d'un food truck américain qui depuis 5 ans s'installe tous les vendredis soir de l'été au centre du village. Aujourd'hui je crée un bar restaurant sportif à la déco américaine sur la place de la poste.

Ce lieu a été autrefois une confiserie pour fruits confits, un hangar de stockage pour la société Escudier, un hangar municipal et ensuite nous avons acheté le bâtiment pour en faire un bar restaurant. Le nommer Le Hangar m'a paru une évidence.

Ce lieu était complètement à l'abandon quand nous l'avons acheté. Les 200 m² ont été refaits à neuf par nos soins, un bar sur mesure avec une rivière d'époxy, 2 foodtrucks airstream faits sur mesure font office de cuisine et des tagues sur les murs vous feront vous sentir aux USA. Côte bar, des bières du monde, une cave à rhum, du whisky, des vins locaux et cocktails vous attendent. Côté restauration, des burgers,

frites, travers de porc ainsi qu'un côté tapas avec des planches de charcuterie, bruschetta. Tous les plats sont élaborés avec des produits frais et locaux. Je ne travaille qu'avec des artisans locaux tel que la boucherie de l'amitié à Aramon pour la viande ou encore la boulangerie de Fabien à Rognonas pour le pain.

J'ai souhaité ouvrir ce commerce à Aramon car j'aime ce village, j'y ai grandi. J'ai beaucoup d'amis et de famille ici. À Aramon, ma mère a tenu le salon de coiffure définitif pendant 20 ans et mon père a tenu un bar et a créé le restaurant « Trudaine ». J'ai envie de rendre à ce village tout ce qu'il m'a donné.

Sauf dispositions sanitaires contraires, Le Hangar sera ouvert tous les vendredis, samedis, dimanches de 17h30 à 1h00. Il est possible de commander à emporter. Le Hangar dispose de 60 places assises respectant les distanciations sociales. N'hésitez pas à venir découvrir ou redécouvrir ce lieu unique à l'ambiance originale. »



JOURNÉE ANNUELLE DE PRÉVENTION DE L'ONF

Avec le concours de Marc Oppedisano délégué aux forêts et pascal guenot technicien à l'ONF

Dans un souci de préservation de l'espace naturel, l'équipe municipale d'Aramon a mis en place une opération de contrôle des véhicules à moteur. En tant que gestionnaire des 658 hectares des terrains communaux, bénéficiant du régime forestier, c'est l'Office National des Forêts (ONF) qui a piloté cette opération interservices.

Ainsi, le dimanche 11 octobre, ce sont deux techniciens de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), deux Policiers Municipaux, trois Gendarmes et deux techniciens forestiers (ONF) qui se sont

retrouvés dans les collines d'Aramon. En présence d'élus venus accueillir ces intervenants, plusieurs équipes ont pu être constituées en mixant les services pour bénéficier des connaissances de chacun (terrain, réglementation, interpellation...).

Les principales entrées de la forêt communale d'Aramon étant équipées de barrières et de panneaux de réglementation (B0), le personnel armé et assermenté a pu exercer sa mission de police de l'environnement dans des bonnes conditions. Au niveau météo, le fort mistral n'a pas facilité leur travail et a surement

réduit la fréquentation, mais plusieurs promeneurs, à pied ou en vélo, ont pu constater la présence de ce dispositif.

Des infractions, passibles d'une amende de 4^{ème} classe à 135€, ont été dressées à l'encontre de deux quads qui circulaient sur des pistes DFCI (Défense Forêt Contre Incendie).

Pour rappel les DFCI ne doivent pas être empruntées par des véhicules types quads, motos... au risque de les détériorer et donc empêcher leur utilité première : l'intervention des secours en milieu naturel.



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Compte tenu du protocole sanitaire en vigueur la cérémonie du 11 novembre aura lieu au cimetière Sainte Marthe en présence d'un nombre limité de personnes et dans le respect des gestes barrières.



Actualités



NOUVEAU QUARTIER POUR GARE NOUVELLE

Les trains de voyageurs vont de nouveau desservir Aramon dès 2025. Ce succès est à mettre à l'actif de l'Association des usagers TER-SNCF de la rive droite du Rhône, aux élus dont ceux particulièrement déterminés d'Aramon, de la Région Occitanie qui en financera une partie très importante, à sa présidente Carole Delga et à son vice-président à la mobilité Jean-Luc Gibelin.

En attendant,

- Une nouvelle gare aux normes va être construite. Elle comprendra un second quai inexistant aujourd'hui, une passerelle munie d'ascenseurs pour passer d'un quai à l'autre, des bancs, des abris et des bornes de distribution de titres de transport.
- Un Pôle d'Échange Multimodal (connexion entre trains, bus, voitures, vélos, piétons,...) va être conçu en relation avec la Région, la Communauté de communes et la SnCF et avec l'appui de plusieurs cabinets conseils.

- Le quartier va se rénover. Les friches vont laisser progressivement la place à ne nouveaux logements et de nouvelles activités.

Le processus a été engagé à l'occasion de la concertation organisée au Pont du Gard puis à Aramon lors de la concertation de la fin de l'année dernière. Depuis nous avons tracé les axes de travail avec le chef de projet des gares et le chargé de mission pôles d'échange multimodaux de SnCF Gares et Connexions.

Dès février prochain, des travaux de construction de logements vont débuter. Le projet d'une Maison de santé destinée à accueillir médecins et autres professionnels de santé est à l'étude avec un promoteur. Le processus de transfert des terrains pour réaliser les infrastructures telles que parking, voies d'accès, aire de covoiturage, arrêts de bus, passages piétons et cyclistes a été mis à l'étude dès la rentrée.

Les professionnels ne sont pas en reste à l'exemple des chirurgiens dentistes, de la nouvelle pharmacie de la gare, du futur nouveau garage Peugeot ou encore de la rénovation de l'hôtel-restaurant Les Platanes. Leur dynamisme a permis d'anticiper le renouveau du quartier.

Nous ne partons pas de rien car cela fait plusieurs années que les élus aramonnais travaillent à redessiner un quartier conforme au nécessaire développement durable et digne d'accueillir une nouvelle gare. Ils ont multiplié les travaux avec architectes et paysagistes et organisé des réunions publiques.

Nous aurons l'occasion de revenir régulièrement vous informer de l'avancement de ces projets ici-même et à l'occasion de réunion auxquelles vous serez conviés. Ensemble, préparons le retour du train !

*Didier Vignolles,
adjoint à l'urbanisme et
à l'aménagement du territoire.*



ARAMON PROCHAINE DISTRIBUTION DE SACS

Vous habitez en centre ancien ou en habitat collectif, vous utilisez des SACS JAUNES et GRIS pour vos déchets ménagers. Des agents de la société Sulo-Plastic Omnium viendront les déposer à votre domicile, n'hésitez pas à demander leur lettre d'accréditation.

Les 13, 16 et 17 novembre 2020 de 11h à 14h et de 16h30 à 19h30.

le SMICTOM



Info-Flash

TÉLÉCHARGER ET CONSULTER
GRATUITEMENT



La mairie d'Aramon
vous tient **informés**
en temps réel

LA COMMUNE D'ARAMON EST ÉQUIPÉE DU SYSTÈME D'ALERTE INFO-FLASH

Il s'agit d'un système d'alertes en temps réel qui vous permet de recevoir les informations et les alertes concernant la commune, la CCPG, le département... Il vous suffit de télécharger l'application gratuite.

www.info-flash.com



RISQUES MAJEURS INSCRIVEZ-VOUS À LA TÉLÉ-ALERTE !

Le système de télé-alerte est un outil destiné à prévenir les habitants d'un phénomène pouvant représenter un risque ou un danger pour leur sécurité par téléphone fixe, portable, SMS ou email.

Une liste des habitants de la commune a été établie à partir de l'annuaire téléphonique universel. Toutefois, cette liste doit être complétée par les coordonnées que chaque habitant au foyer voudra bien communiquer à la mairie. L'efficacité du dispositif de télé-alerte nécessite que soit recensé de façon exhaustive l'ensemble des coordonnées des habitants ou foyers concernés. La commune doit savoir si chacun d'entre vous a bien reçu ce message d'alerte.

Aussi, à la fin du message, il vous est demandé de confirmer la bonne réception. Il est donc impératif d'écouter ou de lire le message dans sa totalité et de suivre les préconisations qu'il peut éventuellement contenir.

Inscrivez-vous immédiatement

www.aramon.fr ou retirez le formulaire d'adhésion à l'accueil de la mairie

Zoom sur



Najim Sedfi est entré à la mairie en juin 2008. Agent technique, affecté à la voirie, il est chargé du nettoyage des rues avec la balayeuse municipale dont il assure le petit entretien. C'est également lui qui est chargé de l'installation des panneaux de signalisation.



À l'écoute et disponibilité

Disponible, à l'écoute des habitants, il contribue à la

propreté du village. Pendant le confinement, fidèle à son poste, il fut de ceux qui étaient en première ligne. Vigilant, il constate un certain nombre d'incivilités comme les déjections canines ou les masques abandonnés dans les rues.

À ce propos, nous rappelons que pour des raisons évidentes d'hygiène, les masques, une fois utilisés doivent être jetés dans les poubelles sous peine d'amendes, de même que des sacs plastiques sont à la disposition de tous pour les déjections animales.

Si vous le croisez, il sera sensible à un geste amical, un sourire. Vous verrez alors un homme heureux du travail accompli et du service rendu à la population.

*Serge Gramand,
élu délégué à la communication.*



Associations

associations



HAND CLUB ARAMON

Le mercredi 16 Septembre, le HBCA (Handball club Aramon) a invité l'équipe junior de l'USAM Nîmes Gard Handball (Union sportive des anciens du Mont Duplan) qui joue en Nationale 1, à venir s'entraîner à la Halle aux sports d'Aramon. Parmi les jeunes joueurs de cette équipe, certains seront demain des handballeurs professionnels. Le public convié pour cet événement a apprécié de voir évoluer des jeunes joueurs de haut niveau d'autant qu'après l'entraînement, un moment d'échange était proposé par les organisateurs.



Toutes les manifestations programmées par les associations ne seront autorisées que sous réserve d'une évolution favorable de l'épidémie, et en fonction des recommandations de la Préfecture et de l'Agence Régionale de la Santé.

NOUVELLE ASSOCIATION SUR ARAMON

J.A.R.D.I.N.I.E.R.

Le J.A.R.D.I.N.I.E.R. cherche à cultiver plusieurs éléments de la vie et de notre société pour :

- prendre soin de l'humain et de la Terre et répartir équitablement (éthique), on part sur une écologie réelle et utilisons l'approche de la permaculture,
- réaliser des projets concrets en accord avec son éthique (Cyclo'Sol, jardins, plantations, constructions vivantes, initiations aux plantes utiles ...),
- transmettre du savoir et savoir faire (ex : chantiers participatifs, formations, ateliers, etc.),
- favoriser les actions pour le bien commun, au-delà du seul intérêt de ses membres,
- soutenir et favoriser les initiatives locales,
- créer du lien.

Si vous voulez cultiver avec nous ou savoir ce qu'il est possible de faire, contactez l'association sur le mail ou Lorin sur son portable.

Dirigeant collégiale : Lorin Garcia
Siège : 5 rue Henri Pitot 30390 ARAMON
✉ J.A.R.D.I.N.I.E.R.asso@protonmail.com
☎ 06 02 55 14 19

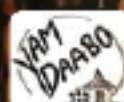
LES ASSOCIATIONS PARTENAIRES YAM DAABO ET BOYA SOHN

Vous proposent un stage de découverte des DANSES TRADITIONNELLES AFRICAINES
LE SAMEDI 14 NOVEMBRE 2020
De 14h30 à 17h30 à la salle Eugène Lacroix, Aramon

(tous niveaux, avec Salem accompagné en live par ses percussionnistes)
Tarif : 30 € pour les adhérents
+ 5€ adhésion

Sous réserve de l'évolution des directives gouvernementales, application du protocole sanitaire en vigueur jauge limitée.

Inscription obligatoire au :
06 11 45 55 86



N'oubliez pas d'envoyer vos informations et photos (haute résolution 300 Dpi) pour le prochain numéro avant le 30 novembre à communication@aramon.fr. La sortie du tambourin est prévue pour le 11 décembre.

Une info de dernière minute ? Des supports de communication numériques sont à votre disposition (panneau lumineux, site internet, réseaux sociaux...) Il vous suffit d'en faire la demande.



RETROUVEZ VOS ASSOCIATIONS SUR aramon.fr



Aramon Judo Club Gardois :
103 Impasse du Belvédère
30390 Aramon
06 86 20 11 48
contact@aramon-judo.com
facebook :
Aramonjudo Clubgardois
Instagram : aramonjudo

ARAMON JUDO CLUB

Les cours ont repris depuis le 7 septembre après six mois de fermeture. La municipalité nous a donné les moyens, attendus depuis plusieurs années, pour reprendre dans de bonnes conditions, et de notre côté, nous appliquons un protocole sanitaire strict, demandé par la préfecture et la FFJDA.

Les cours des enfants et de Taïso ont retrouvé leurs effectifs de l'an passé. En revanche, les hommes ont plus de mal à revenir régulièrement aux cours de Ne Waza et de Judo. Il est vrai que le début de la saison sportive fut chargé pour eux avec le Tour de France, Roland Garros et un calendrier de football, particulièrement dense. Nous ne doutons pas qu'ils reviendront, lorsqu'ils auront récupéré.

Sinon, nous sommes heureux de vous annoncer qu'Adrien Reboul accomplira une mission de service civique de huit mois au sein de notre club. Vous le rencontrerez chaque jour, entre 17h et 19h30. Cette mission sera, je le pense, une expérience positive pour nous tous. Nous espérons que les progrès de la médecine, la discipline de chacun et de bonnes mesures gouvernementales mettront fin à l'épidémie, afin que nous puissions nous réunir pour un événement festif.

Manonviller, président de l'AJCG.



LA GAULE ARAMONAISE

Pêche sous la pluie, les poissons timides pour le 9^{ème} Float-Lône.

Ce samedi 29 août, il fallait être courageux et avoir un bon imperméable pour mettre son float-tube à l'eau à 6h30.

Seulement une quinzaine d'intrépides pêcheurs passionnés de la pêche des carnassiers aux leurres avaient pris place sur leur boudin gonflable pour s'affronter à la régulière sur le plan d'eau de la lône d'Aramon et sous une pluie battante.

Les poissons, des black-bass principalement, étaient eux, plus méfiants et ont longuement hésité à attaquer les leurres multicolores qui leur étaient présentés à toutes les profondeurs et à toutes les vitesses.

Heureusement le temps s'est levé en milieu de matinée mais seulement une vingtaine de black-bass avaient accepté de jouer le jeu. A noter qu'ils étaient délicatement remis à l'eau après leur capture.

Cette deuxième manche du challenge Float-Lône 2020 était remportée par Frédéric Kicien devant Jonathan Cartier Lange et Thomas Cerdagne.

Les vainqueurs étaient récompensés par des lots de matériel de pêche et des bouteilles de la cave coopérative Aramon Théziers Vignerons.

Au classement des 2 manches, c'est Frédéric Kicien qui remportait le Challenge 2020 et l'impressionnante coupe qui récompense le vainqueur.

Après la remise des prix, les pêcheurs étaient conviés à un apéritif servi dans le plus strict respect des gestes barrières.





L'OCPA S'EST ADAPTÉ À LA CRISE SANITAIRE POUR PROPOSER DES ACTIVITÉS

Après les deux mois de confinement, l'OCPA a souhaité reprendre des activités, dans le respect des gestes sanitaires, afin de proposer des sorties à ses adhérents et amener des animations dans notre village.

Bien sûr, tous les projets prévus n'ont pu être menés à terme.

Nous avons favorisé les activités en extérieur :

- Tous les jeudis de juillet et août en partenariat avec l'Association des Amis de St Pancrace nous avons pu organiser les visites du village.
- Le 17 juillet la soirée Contes et Musique aux Capitelles a connu un vif succès.
- Des visites guidées avec un nombre limité de personnes à 25 :
 - L'abbaye dans le Fort St André à Villeneuve les Avignon le 23 juillet
 - l'Abbatiale de St Gilles le 22 septembre.
 - L'abbaye troglodyte de St Roman le 8 octobre, visite offerte à nos adhérents.
- Les journées du Patrimoine des 19 et 20 septembre :
 - Visite gratuite du village le samedi et le dimanche.
 - Samedi soir sur la Place Choisy spectacle de rue, gratuit « Flammes et Kitch ».
- Le vide grenier du 4 Octobre, particulièrement apprécié par de nombreux exposants et visiteurs.
- Samedi 24 octobre à la Chapelle ST Amant de Théziers le 30^{ème} concert de musique classique avec le quatuor AVENIO et Arnaud Martin clarinettiste.



Malheureusement notre manifestation de fin Novembre à la salle des fêtes suivie de la dégustation des 13 desserts qui clôture habituellement notre année d'activités n'aura pas lieu ; les préconisations de la préfecture ne permettent pas de pouvoir nous retrouver sereinement.

Nous allons cependant continuer à vous proposer des visites guidées tant que cela est possible.

L'OCPA vous souhaite une belle fin d'année, prenez soin de vous et de vos proches et on se retrouve en 2021 avec plein de projets.



THÉÂTRE G.A.R.D D'ARAMON

Vendredi 11 décembre à 20h30 à la salle Eugène Lacroix
le G.A.R.D présente : LES CONFINÉES
Création collective de l'atelier théâtre G.A.R.D d'Aramon.

Il s'agit de 5 dames enfermées dans un lieu improbable qui attendent un beau temps qui ne viendra jamais. Pour pouvoir vivre ensemble, elles mentent. Elles mentent comme on s'habille, elles mentent comme au théâtre et cela s'appelle jouer : mêlant passé réel et supposé, se costumant de désirs, se fardant de fantasmes, se masquant d'envies, à la fois actrices et spectatrices, elles mentent avec humour et gravité, conscientes et jamais dupes.

Avec Claud Thierry, Brigitte Greffier, Lise Bonnier,
 Marie Cruanas, Loïc Gourves

Mise en scène : Jean-Claude Villette

Tarif unique : 8€

Renseignements : ☎ 06 78 38 62 05



associations



ÉCOLE DE MUSIQUE

Créé en 1994 par Denis MORTAGNE, l'Orchestre de Guitares de Provence (OGPA) regroupe des professeurs, des élèves et des amateurs des régions PACA et Languedoc-Roussillon, notamment les élèves de l'école de musique d'Aramon.

L'originalité de la formation réside aussi dans la variété de ses instruments. Guitares octaves, tierces, basses et contrebasses, fabriquées spécialement pour nous par Christophe SCHUETZ (luthier à Villes sur Auzon dans le 84), s'ajoutent aux guitares standard pour donner à l'orchestre sa palette sonore incomparable.



Le répertoire de l'OGP comprend de nombreuses transcriptions de pièces baroques, classiques, romantiques et modernes, mais aussi des adaptations de blues, de pièces traditionnelles, ainsi que des compositions originales écrites spécialement pour lui. Cette formation donne de nombreux concerts,

participe régulièrement à de grandes manifestations et à des échanges avec d'autres orchestres aussi bien en France que partout en Europe.

Cette formation est dirigée par 3 chefs, à tour de rôle. Philippe Molina, Professeur à l'école de musique d'Aramon est l'un d'eux.

La municipalité d'Aramon a la gentillesse de prêter une grande salle, pour que ces répétitions puissent continuer dans le respect des règles sanitaires. Nous rappelons qu'il reste encore quelques places pour la chorale enfants de l'école de musique.

Inscriptions et renseignements : ☎ 06 60 69 64 39

MAGYM : TOMBOLA GÉANTE DE NOËL

L'association MaGym souhaite tout d'abord remercier ses adhérents qui, malgré le contexte sanitaire, sont présents. Nous sommes heureux de pouvoir leur procurer un peu de bien-être en pratiquant leur activité sportive dans des conditions de sécurité optimales.

Concernant notre Bourse aux jouets qui a lieu habituellement tous les premiers week-ends de décembre, elle n'aura pas lieu cette année. Nous avons décidé d'organiser une tombola géante de Noël avec plus d'une dizaine de lots. Les tickets, au prix de 2€ l'unité, seront en vente pendant nos cours du 2 novembre au 11 décembre inclus. Le tirage au sort sera effectué en petit comité le lundi 14 décembre. Les gagnants seront contactés par téléphone.



Toute l'équipe de MaGym vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.



Prévention



SAVOIR AGIR
ET RÉAGIR
FACE AUX
RISQUES
SANITAIRE

PRÉVENTION DES RISQUES QUE FAIRE EN CAS DE PANDÉMIE ?

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Une pandémie est une épidémie caractérisée par la diffusion rapide et géographiquement très étendue (plusieurs continents ou monde entier) d'un nouveau sous-type de virus résultant d'une transformation génétique conséquente.

Le virus possédant des caractéristiques immunologiques nouvelles par rapport aux virus habituellement circulants, l'immunité de la population est faible voire nulle ce qui a pour conséquence de permettre à la maladie de se propager rapidement.



AVANT

- Pour limiter le risque d'être contaminé par le virus, il faut adopter des gestes simples. Les gestes barrières à adopter :



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Porter un masque quand on est malade



PENDANT

- Se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydro-alcoolique.
 - Utiliser un mouchoir en papier à usage unique pour se moucher ou cracher et le jeter dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle.
 - Se couvrir le nez et la bouche quand on éternue.
 - Éviter les contacts avec les personnes malades.
 - Être à l'écoute (TV et radio) et respecter les consignes émises par les pouvoirs publics car elles peuvent évoluer selon la situation.
- Se faire vacciner contre le virus pandémique dès lors qu'une campagne de vaccination est spécifiquement organisée.
- Et penser à prendre des nouvelles des membres de votre famille ou de vos voisins isolés.

SI L'UN DE VOS PROCHES EST MALADE

- Veiller à l'isoler des autres membres de la famille et limiter au strict nécessaire les visites. S'assurer qu'il porte un masque anti-projections en présence d'autres personnes. Porter soi-même, un masque.
- Laver régulièrement ses vêtements, ses draps, ses serviettes de table ou de toilette à la machine ou à l'eau bien chaude et au savon.
- Laver ses couverts au lave-vaisselle ou avec du liquide vaisselle.
- Nettoyer, avec les produits ménagers habituels, toutes les surfaces avec lesquelles le malade a été en contact, par exemple : le téléphone, les télécommandes de télévision et outils informatiques, les toilettes, les poignées de portes.
- Se laver régulièrement les mains au savon ou, à

défaut, utiliser une solution hydro alcoolique après chaque contact avec la personne malade ou les objets ou ustensiles qu'il a utilisés.

SI UN DE VOS ENFANTS EST MALADE

LA RÈGLE D'OR : Je ne le mets pas en collectivité

- Je préviens la collectivité (crèche, école, collège...)
- Je consulte un médecin
- je suis les consignes précédentes (isolement, gestes barrières...)

SI VOUS ÊTES MALADE, DÈS LES PREMIERS SYMPTÔMES

- Ne pas se déplacer directement à l'hôpital, téléphoner à son médecin traitant, ou au 15 uniquement en cas d'urgence. En fonction de votre état, vous serez conseillé ou pris en charge.
- S'isoler pour éviter de contaminer les personnes proches de soi.
- Réduire au maximum le contact avec vos proches en limitant leurs visites.
- Ne pas embrasser vos proches et éviter de leur serrer la main.
- Porter toujours un masque anti-projections en présence d'autres personnes.
- Aérer régulièrement votre domicile.
- Utiliser un mouchoir en papier à usage unique pour se moucher ou cracher et le jeter dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle.
- Se couvrir la bouche et le nez quand vous toussiez ou éternuez.
- Utiliser correctement son masque, afin que l'utilisation soit optimale :
 - Se laver les mains avant de toucher son masque, puis le placer sur son visage et l'attacher.
 - Mouler le haut du masque sur la racine du nez.
 - Abaisser ensuite le masque sous le menton. Ensuite, ne plus porter les mains au visage.
 - Le changer environ toutes les quatre heures ou quand il est mouillé.
 - En l'enlevant, veiller à ne toucher que les attaches.
- Se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydro alcoolique :
 - Un lavage complet, où l'on frotte les ongles, le bout des doigts, la paume et l'extérieur des mains. Ne pas oublier la zone entre les doigts, le dessus de la main et les poignets.
 - Le lavage des mains doit durer trente secondes et se faire systématiquement : à chaque retour au domicile; en arrivant au travail; après avoir éternué, toussé et après chaque mouchage; avant de mettre son masque, et après l'avoir enlevé; avant et après chaque repas; après être allé aux toilettes.

J'AI ÉTÉ EN CONTACT AVEC UNE PERSONNE MALADE DU COVID-19 : QUE DOIS-JE FAIRE ?

- **Faire le test et s'isoler**
Vous n'avez pas besoin d'ordonnance pour procéder à un test par prélèvement nasal et il est pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie. Il vous faut vous isoler jusqu'au résultat même si vous ne présentez pas de symptômes.

Lieux de dépistage COVID sur www.sante.fr

- Vous devez faire le test :
 - immédiatement si vous vivez sous le même toit que la personne malade ou si des signes apparaissent ;
 - 7 jours après votre dernier contact avec la personne malade (il est inutile le faire avant car s'il est réalisé trop tôt, il peut être négatif même si vous êtes infecté) si vous ne vivez pas sous le même toit.
- **Si le résultat est positif**, cela veut dire que vous êtes infecté et vous devez rester isolé jusqu'à votre guérison. Vous serez contacté par l'Assurance Maladie pour identifier les personnes avec qui vous avez été en contact, vous expliquer les démarches à suivre et si besoin, vous délivrer un arrêt de travail pour couvrir la période d'isolement.

Si le résultat est négatif, vous devez :

- > si vous vivez sous le même toit que la personne malade : refaire un test 7 jours après la guérison du malade.
- > si vous ne vivez pas sous le même toit que la personne malade : vous n'êtes probablement pas infecté. Vous restez isolé jusqu'au 7^e jour après le dernier contact avec la personne malade.
- > Si des signes apparaissent, vous devez contacter votre médecin et suivre ses consignes.

ISOLEMENT EN ATTENDANT LES RÉSULTATS DU TEST : QUELLE PRISE EN CHARGE ?

Pour éviter de contaminer ses proches et limiter la propagation de l'épidémie vous devez rester isolé à votre domicile (ou dans un lieu d'hébergement) en attendant les résultats du test de dépistage, même si vous ne présentez pas de symptômes (on peut être contagieux 48 heures avant l'apparition des signes ou être infecté sans avoir de signes de la maladie).

Vous ne devez pas vous rendre sur votre lieu de travail. Un arrêt de travail pourra vous être délivré par l'Assurance Maladie si nécessaire (si vous ne pouvez pas télétravailler par exemple).

Les parents d'enfants
« cas contact » peuvent également
se voir prescrire un arrêt de travail.

LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE SUR L'ESPACE PUBLIC (RUES, CHEMINS, PLACES...) DANS TOUT LE DÉPARTEMENT.



VOUS SOUHAITEZ VOUS INSCRIRE AU DISPOSITIF DE TÉLÉALERTE ?

Rendez-vous en mairie, place Pierre Ramel
ou sur www.aramon.fr
> rubrique Informations pratiques

Renseignements :
☎ 04 66 57 38 00
✉ accueil@aramon.fr

Carnet du tambourin

ILS NOUS ONT DIT BONJOUR EN 2020

GONNET MATTÉO né le 28 février

fil de GINER Lorelle et GONNET Daniel

LEBOURLÈS MILO né le 12 avril

fil de CHAYNES Laura et LEBOURLÈS Alexandre

REBOUL COLOMBO RUBEN né le 24 avril

fil de REBOUL Allison et COLOMBO David

PICHON ALESSIO né le 30 avril

fil de PICHON Vanessa et PICHON Max

EL MAAZOUZI SAFIYA née le 15 mai

fil de RAGOT Alexandra et EL MAAZOUZI Jamal

MARRE AARON né le 1^{er} juin

fil de MARRE Morgane et MARRE Jordan

BAUNAURE CÉLIE née le 5 juin

fil de DALLE Annelle et BAUNAURE Aymeric

BEN SAADA ZIED né le 16 juin

fil de BEN SAADA Pauline et BEN SAADA Oussama

ESCUDIER AURORE née le 17 juin

fil de MONTAGNE Hélène et ESCUDIER Maxime

GONNET NOA né le 23 juin

fil de MAGNET Anaïs et GONNET Kévin

SERDOS MALO né le 18 septembre

fil de SERDOS Maureen et SERDOS David



LE MARIAGE DU BOHNEUR

Le mardi 20 Octobre en l'hôtel de ville d'Aramon, le maire Jean-Marie Rosier assisté par Nathalie Sagnier, a célébré le mariage de Laurène Cotin et André Sommet. Laurène est la sympathique agent d'accueil de notre mairie et André œuvre en tant que policier municipal dans notre commune.

La cérémonie a eu lieu avec comme témoins Eva et Enzo la fille et le fils aînés de André, en présence de leur petit frère Ethan et des parents des jeunes époux.

La rédaction du Tambourin adresse ses plus vives félicitations aux « novis » et aux familles nouvellement unies.



UN MARIAGE « PLEIN SOLEIL »

Quelle belle initiative que ce mariage qui s'est déroulé en plein air, devant la Mairie. En effet Virginie Barber et Philippe Jullian se sont dit « oui » en ce samedi 12 septembre sous un ciel bleu immaculé. Ainsi, tous leurs invités ont pu assister à leurs noces tout en respectant les gestes barrières liés à la crise sanitaire que nous subissons.



Ils nous ont quittés



Photos publiées avec l'aimable autorisation de la confrérie Saint Roch de Rognonas



**JEAN
CHAVEROT**

C'est après une longue bataille contre la maladie que notre ami Jean Chaverot nous a quittés à l'âge de 76 ans le 5 mai 2020.

Il était bien connu des Aramonais pour sa présence sur le marché hebdomadaire pendant près de 30 ans.

Spécialiste de la viande de race Camargue, c'est lui qui avait mis au point la recette du saucisson de taureau. Ses plats cuisinés tels que la gardiane, les pieds paquets et l'aioli étaient attendus par sa fidèle clientèle tous les mercredis.

Nous n'oublierons jamais sa participation active suite aux inondations de 2002, non seulement en tant que cuisinier mais également généreux donateur de denrées alimentaires : tous les matins, durant au moins un mois de cuisine bénévole au profit des sinistrés, il venait les bras chargés de pain et parfois de viennoiseries pour leur offrir un peu de réconfort avec un petit déjeuner frais.

Tous les Aramonais te remerciant pour ton acte de probité, nous ne t'oublierons jamais.

ANGE SABATIER

Quelques semaines plus tard, le 12 juin 2020, c'est son compère, notre ami également, Ange Sabatier qui le suivait à l'âge de 81 ans.

Ange était connu en tant que le sympathique propriétaire du bar des sports, il a marqué plusieurs générations.

Ancien artisan plâtrier, d'où son surnom de Gamate, il était un grand ramasseur de champignons, aujourd'hui ses enfants ont pris la relève.

On se rappellera surtout de lui sa gentillesse : il avait toujours un mot attentionné pour chacun d'entre nous lorsqu'on le croisait.

Aux familles éprouvées, la rédaction du Tambourin présente toutes ses condoléances.

Très récemment, à l'heure où nous mettons sous presse, Bruno Tunez dont l'épouse Solange est agent à la mairie d'Aramon et Xavier Martin, fils de Joël le président de la fédération de pêche, nous ont quittés. Nous mettrons quelques mots à leur attention lors de la prochaine édition.



a dessias les amis !

Joyeux anniversaire !



MADAME BUDET

« GRANDS CENTENAIRES DE FRANCE »

Le 6 octobre 2020, à l'Ehpad Henri Granet en compagnie de membres de sa famille, d'amis et de représentants de la municipalité, le maire Jean-Marie Rosier ainsi que Jean-Claude Noel deuxième adjoint, ont fêté les 111 ans de Mme Budet dite Mamé Berthe.



Née en Espagne en 1909, à Sarratela, entre Valence et Tarragone, la doyenne du Gard est arrivée en France à l'âge de 2 ans. Dès l'âge de 10 ans elle travailla aux champs avec ses parents.

Elle fonde une famille en se mariant en 1936, elle aura une nombreuse descendance, un fils, 3 petits-fils, 6 arrière petits-enfants et un arrière-arrière petit-fils. Mamé Berthe continuera de travailler dans les champs jusqu'en 1947 où elle devient épicière à Rochefort du Gard. Elle prend sa retraite bien méritée en 1973.

Le Tambourin et tous les Aramonaïses et Aramonaïs lui souhaitent de couler des jours heureux dans notre village, fier d'accueillir une représentante des Grands Centenaires de France*.

* Sont grands centenaires de France les personnes qui atteignent leur 110^{ème} année.





Comme depuis 3 ans, l'agence Aramon Immobilier aide une association caritative pour les fêtes de fin d'année, cette année nous avons choisi l'association aramonaïse "du cœur à la main".

Nous récolterons à partir du 15 novembre les jouets pour les enfants et participons avec l'achat de jouets ou friandises... donc n'hésitez pas des vacances de Novembre pour demander de l'aide à vos enfants en leur faisant trier leurs jouets, ils sont très généreux eux aussi pour cette cause...
Nous comptons sur vous...



Fleur's de coton

ARTISAN FLEURISTE

5 Boulevard Gambetta
30390 ARAMON

06 27 35 47 18

floursdecoton30@gmail.com

Bloc-notes

25

Bloc notes...

NUMÉROS UTILES

• Urgences	112
• Pompiers	18
• Samu	15
• Centre antipoison	04 91 75 25 25
• Urgences dentaires	04 66 23 66 30
• Guêpes & Frelons	04 30 38 10 74
• Police secours	17
• Police	04 66 57 38 01
municipale	06 07 82 95 00
• Police	04 66 03 19 34
intercommunale	06 37 65 44 27
• Gendarmerie	04 66 57 03 53
• Mairie	04 66 57 38 00
• Paroisse Catholique	04 66 57 01 73
• Trésor Public	04 66 57 00 34
• Préfecture	0 820 091 172
• Conciliateur de justice	04 66 57 38 00
• Office du Tourisme du Pont du Gard	
Aramon	04 66 37 95 05
Remoulins	04 66 37 22 34
• ENEDIS (Dépannage Raccordement)	09 726 750 30
• GRDF - Dépannage - urgence	0 800 47 33 33
Raccordement :	
serviceclient-sudouest@grdf.fr	09 69 36 35 34
• SAUR - Eau et assainissement - Villeneuve les Avignon	
Dépannage	04 30 62 10 08
Service client	04 30 62 10 00
• ORANGE - Dépannage Commercial	3900
• SMICTOM - Ramassage poubelles	0 800 82 10 10
Encombrants	04 32 62 85 11
• SPANC - CC PONT DU GARD	
Assainissement autonome (individuel)	04 66 37 67 73

MÉDECINS

• Médecin de garde	15
• Dr. Loubet M.	04 66 57 41 71
• Dr. Loubet B.	04 66 57 02 81
• Dr. Gaujard	04 66 57 47 40
• Dr Faille	04 66 57 31 75



POUR VOS
RENDEZ-VOUS,
PENSEZ À
www.doctolib.fr
Doctolib

PHARMACIE

• Pharmacie de garde	32 37
• Pharmacie de la Gare	04 66 57 06 03
• Pharmacie du Planet	04 66 63 29 86

INFIRMIÈRES

• Caroline Rossi	
Delphine Condette	04 66 03 06 67
• Marie-France Labalme	06 08 36 57 02
• Audrey Cavalli-Roland	06 64 78 78 41
• Sandrine Labelle	06 15 03 33 45
• Sylvie Mercier	06 81 88 87 26
• Rachel Lantenois	06 11 18 52 92
• Virginie Passat-Garcia	06 22 74 19 39
• Myriam Pronesti	06 29 86 90 74
• Stéphanie Guarinos	06 76 61 48 64

Tribune libre

ARAMON PASSIONNÉMENT

Bonjour à toutes et tous.

Nous tenons tout d'abord à nous associer à l'hommage national rendu à Samuel Paty, enseignant assassiné. Nous condamnons unanimement le fanatisme et l'intolérance qui conduisent à des actes barbares intolérables au sein de la République.

Le discours prononcé par notre maire Jean Marie Rosier lors du dernier conseil municipal ainsi que celui prononcé lors de la cérémonie d'hommage sont consultables dans le Tambourin. Nous fûmes nombreux sur le parvis de la mairie à partager et affirmer par notre présence notre attachement aux valeurs républicaines : liberté d'expression sous toutes ses formes, liberté d'opinion, de religion, laïcité au sein de l'espace éducatif qu'un obscurantiste menace.

Notre première urgence, en début de mandature, fut l'organisation de la rentrée scolaire et l'accueil dans le périscolaire, avec un nombre d'enfants à accueillir plus important que prévu. Ensuite, nous devons travailler à la reprise de la vie associative. Reprise indispensable à la vie de notre village mais dans un contexte de pandémie qui nous oblige, associatifs et élus à mettre en place des mesures sanitaires très contraignantes et une intendance lourde pour l'ensemble du personnel.

En fonction du contexte pandémique, ces protocoles évoluent, les associations en sont informées en temps réel. Nous les remercions pour leur adaptabilité.

Lors du conseil municipal le 18 octobre le Maire a annoncé la réouverture de la médiathèque. Merci aux services qui l'auront

rendu possible. Néanmoins, cette réouverture se fera elle aussi en respectant le protocole sanitaire et des horaires exceptionnels. À ce propos, nous avons tenu compte malgré les contraintes, des souhaits exprimés dans le sondage sur le fonctionnement de la médiathèque.

Nous avons également souhaité remercier l'engagement du personnel durant le confinement en votant une prime « covid » qui sera versée au mois de décembre aux agents ayant assuré leur service en « présentiel » ou en télé travail pendant la période du confinement.

En décembre, nous vous présenterons les modalités du prochain budget participatif. Un nouveau comité consultatif sera installé à cette occasion. Détails dans le Tambourin fin décembre

Aramon Passionnément.

UNE AUTRE VOIX POUR ARAMON



Nous remercions les bénévoles des associations ainsi que toutes les personnes ayant travaillé pour que la rentrée scolaire et associative se déroule pour le mieux. Malgré une organisation délaissée par la Mairie, des associations contraintes à s'organiser par elles-mêmes, l'annulation du forum des associations, le manque de place dans les services périscolaires et extra-scolaires avec l'obligation pour les parents de régler plusieurs semaines d'avance, c'est grâce à votre solidarité que les activités ont pu reprendre.

Le conseil municipal prévu le lundi 12 octobre 18h30 a été reporté au dimanche 18 octobre 10h00. Cette décision annoncée le jour même à l'heure de la séance a été justifiée par l'absence de M. Delorme Directeur Général Délégué de la SEGARD (Gestionnaire du programme de la ZAC des Rompudes). En effet l'ordre du jour comportait

5 délibérations sur le dossier de la ZAC. Si l'intervention de M. Delorme en Conseil Municipal était importante, les explications sur les délibérations mises au vote auraient pu être apportées par Monsieur le maire et l'adjoint délégué à l'urbanisme. Cette décision est surprenante.

Nous nous félicitons que la prime Covid ait été à l'ordre du jour du dernier conseil municipal. En revanche, nous regrettons que les élus de notre groupe n'aient pas été consultés à propos de sa répartition et du nombre d'agents concernés. Monsieur le maire indique que près de 60 agents la percevront. Nous aurions trouvé plus juste qu'une prime spécifique soit attribuée aux agents qui ont participé à la cellule de crise et à la mise en place du plan communal de sauvegarde particulier à la crise sanitaire en réponse aux recommandations préfectorales. Ils ont permis la continuité des missions courantes en situation dégradée et ont organisé l'accompagnement des personnes en difficulté notamment par la distribution de colis alimentaires. Par déontologie, les élus dont un membre de leur famille fait partie du personnel communal

n'auraient pas dû prendre part au vote de cette prime.

De même, concernant le vote d'une délibération portant sur 2 contrats d'apprentissage en faveur de jeunes issus de familles d'élus nous choquons. Nous sommes heureux de savoir que ces 2 contrats soient créés mais ne pouvons que constater le fait qu'ils soient tous deux en faveur d'enfants d'élus.

Les diverses commissions se sont réunies afin d'élire leurs vice-présidents, sans pour autant avoir fourni un véritable travail de réflexion. Nous restons disponibles pour travailler au sein des commissions. Après plus de 7 mois de fermeture, la médiathèque va enfin rouvrir. En commission culture nous avons souligné qu'au 9 juillet, 7 médiathèques de nos communes voisines avaient ré-ouvert.

Un service que vous pouvez enfin retrouver.

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année. Prenez soin de vous et vos proches durant cette période difficile pour tous.

Retrouvez nous sur facebook @uneautrevoixpouraramon

Les Ateliers de Pitthout

Les Liens Tissés de la Parentalité



Portage Physiologique

- ATELIERS DE PORTAGE**
• Découverte et initiation au portage
• Perfectionnement, ajustements et
renforcement
• RGO, gazéousité, etc...

Bien Être

SOIN RÉFLEXO-HERBOZO :

- Massage à 4 mains
- Bain aux plantes
- Respiration corporelle



Bouger avec bébé

DANSE PORTAGE / PORTAGE EN MOUVEMENT

- Danse Initiation
- Circulaires
- Danse Fusion...



Virginie Beranger - 06.22.15.41.98



DAMIEN LAMOUROUX

SERVICES INFORMATIQUES

Conseil - Dépannage - Site Internet - Récupération de données

www.damien-lamoureux.tech

dlamoureux.tech@gmail.com

07.49.42.29.12

@DLamoureuxTech

**Vous êtes commerçant,
artisan ou profession libérale sur Aramon ?**
Profitez d'un espace publicitaire gratuit en envoyant
votre encart prêt à paraître accompagné de votre numéro
de SIRET à communication@aramon.fr



Maître Marie-Laure LARGIER

Maître Francis TROMBERT

Avocats

Vous informent qu'une permanence sera désormais tenue
sans rendez vous tous les mercredis de 9H à 12H.
Les autres jours sur rendez-vous

43 Boulevard Gambetta, 30390 ARAMON
Tél. : 04 66 81 18 56 - 04 66 21 28 05

Luthier Artisan d'Art

Lydie Sauzet

5 rue Henri Pitot-30390 Aramon
07 67 78 78 27 - contact@sauzet-luthier.com
sauzet-luthier.com

Sur rendez-vous



**Dépannage
et assistance
informatique
à domicile
sur Aramon
et ses alentours**

Ordi Doc Aramon

www.ordi-doc.fr 07 66 22 14 02



**Entrez en Sardaigne
et venez déguster nos pizzas
100% à l'italienne !**

Une pâte légère, fine et croustillante,
De la mozzarella pour rester authentique,
Des saveurs nouvelles, délicates et parfumées,
Un pizzaïolo et son accent sarde,

-> C'est Pizz'AJò !

290 Avenue du Général de Gaulle, 30390 Aramon
Tél. : 07 66 02 06 88 - 04 34 28 50 14

COMMUNIQUÉ DE LA PRÉFECTURE

Arrêté n°30-2020-10-24-001

Au moment où nous mettons sous presse, un couvre-feu a été décidé pour l'ensemble du département. Il s'applique à partir du samedi 24 octobre 2020 pour une durée minimale de 6 semaines, de 21h à 6h. Détails dans le communiqué de la Préfecture ci-dessous.

Arrêté :

Article 1 : Les dispositions de l'article 51 du décret n°2020-1262 du 16 octobre 2020 modifié, rappelées en annexe I, s'appliquent à l'ensemble du département du Gard.

Article 2 : Sans préjudice des obligations prescrites par le décret du 16 octobre 2020 susvisé en la matière, le port du masque est obligatoire, sur la voie publique et dans les lieux ouverts au public à l'exception :

- Des personnes de moins de onze ans ;
- Des personnes circulant à l'intérieur des véhicules des particuliers et des professionnels ;
- Des cyclistes ;
- Des usagers de deux-roues motorisés, dès lors qu'ils portent un casque intégralement fermé ;
- Des personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation ;
- Des personnes pratiquant une activité physique ou sportive.

Article 3 : Sans préjudice des dispositions de l'article 51, les établissements recevant du public (ERP) suivants ne sont pas autorisés à accueillir du public :

- les établissements recevant du public de type X (établissements sportifs couverts et leurs dépendances), qu'ils soient privés (salles de sport, de danse) ou publics (gymnases, salles) ;
- les établissements recevant du public de type L (salles polyvalentes et salles de fêtes) - les établissements recevant du public de type CTS (chapiteaux, tentes, structures) sauf dans le cadre des activités suivantes, et ce, uniquement entre 6h00 et 21h00 :
- les groupes scolaires et périscolaires et les activités sportives participant à la formation universitaire ;
- toute activité à destination exclusive des mineurs ;
- les sportifs professionnels et de haut niveau ;
- les activités physiques des personnes munies d'une prescription médicale ou présentant un handicap reconnu par la maison départementale des personnes handicapées ;
- les formations continues ou des entraînements obligatoires pour le maintien des compétences professionnelles ;
- les épreuves de concours ou d'examen ;
- les événements indispensables à la gestion d'une crise de sécurité civile ou publique et à la continuité de la vie de la Nation ;
- les assemblées délibérantes des collectivités et leurs groupements et les réunions des personnes morales ayant un caractère obligatoire ;
- l'accueil des populations vulnérables et la distribution de repas pour des publics en situation de précarité ;
- l'organisation de dépistages sanitaires, collectes de produits sanguins et actions de vaccination.

Les vestiaires de ces établissements doivent demeurer fermés.

Les piscines en milieu clos sont fermées au public, sauf pour les groupes scolaires et la formation universitaire, les activités parascolaires, les activités sportives de mineurs, les sportifs professionnels de haut niveau, les formations continues.

Article 4 : Les établissements recevant du public relevant des types d'établissements figurant ci-après peuvent accueillir du public entre 6h00 et 21h00 :

- a) les établissements de plein air de type PA, les vestiaires de ces établissements demeurant fermés ;
- b) les établissements de type M (centres commerciaux), respectant une jauge maximale correspondant à 4 m² par personne ;
- c) les établissements de type Y (musées et monuments), respectant une jauge maximale correspondant à 4 m² par personne ;
- d) les établissements de type L (salle de projection : cinéma / salle de spectacles : théâtres, salles de concert, cabarets, cirques non forains / salles d'audition, de conférences, de réunions, de quartier / salles polyvalentes et salles de fêtes : en configuration conférence ou spectacle uniquement) ;
- e) les établissements de type S (médiathèques et bibliothèques) ;
- f) les établissements de vente à emporter et épiceries de nuit ;
- g) les établissements de type N (restaurants), sous réserve du respect des conditions suivantes :

- les personnes accueillies ont une place assise ;
- une même table ne peut regrouper que des personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble, dans la limite de six personnes ;
- une distance minimale d'un mètre est garantie entre les chaises occupées par chaque personne, sauf si une paroi fixe ou amovible assure une séparation physique. Cette règle de distance ne s'applique pas aux groupes, dans la limite de six personnes, venant ensemble ou ayant réservé ensemble ;
- la capacité maximale d'accueil de l'établissement est affichée et visible depuis la voie publique.

Portent un masque de protection, le personnel des établissements et les personnes accueillies de onze ans ou plus lors de leurs déplacements au sein de l'établissement.

Dans les restaurants, les personnes accueillies renseignent sur un support spécifiquement prévu à cet effet leurs nom et prénom, ainsi que les informations permettant de les contacter. Ces informations sont conservées par le gérant de l'établissement pendant une durée de quinze jours, avant d'être détruites, et ne peuvent être utilisées que pour la mise en oeuvre du processus d'identification et de suivi des personnes ayant été en contact avec un cas confirmé de covid-19. Les restaurants effectuant des livraisons à domicile peuvent continuer de fonctionner entre 21h00 et 00h00 pour assurer ces livraisons, sans recevoir du public.

Dans l'ensemble de ces établissements, les consommations partagées entre plusieurs clients (planches, snacking, cocktails...), qu'elles concernent des aliments, des boissons ou d'autres consommations (chichas) sont interdites.

Article 5 : Les événements à caractère festif, fêtes étudiantes, activités dansantes, diffusion de musique amplifiée ou toute activité musicale susceptible d'être audible de la voie publique, usage et détention de matériel de son dans les rassemblements festifs non autorisés, espaces de restauration et débits de boissons temporaires, consommation d'alcool sur la voie publique sont interdits.

Article 6 : Le présent arrêté entre en vigueur dès sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard. Il est valable jusqu'au dimanche 15 novembre 2020 à minuit. Il sera consultable sur le site internet de la préfecture du Gard (www.gard.gouv.fr) et fera l'objet d'une large diffusion, tant auprès des élus locaux que du public, par toute voie de communication disponible.

L'arrêté préfectoral du 16 octobre 2020 portant diverses mesures visant à renforcer la lutte contre la propagation du virus Covid-19 dans le département du Gard est abrogé.

Article 7 : Conformément aux dispositions du VII de l'article 1^{er} de la loi n°2020-856 du 9 juillet 2020 susvisée, la violation des mesures prévues par le présent arrêté est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 4^{ème} classe et, en cas de récidive dans les 15 jours, d'une amende prévue pour les contraventions de 5^{ème} classe ou en cas de violation à plus de trois reprises dans un délai de trente jours, de six mois d'emprisonnement et de 3750 euros d'amende, ainsi que de la peine complémentaire de travail d'intérêt général.

Article 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du préfet du Gard (Préfecture du Gard 30045 Nîmes Cedex 9), d'un recours hiérarchique adressé à Monsieur le ministre de l'Intérieur - place Beauvau 75 800 Paris) ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois suivant la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Telerecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 9 : La directrice de cabinet du préfet du Gard, les sous-préfets d'Alès et du Vigan, le directeur départemental de la sécurité publique du Gard, le directeur départemental de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône, le directeur départemental de la sécurité publique du Vaucluse, le colonel, commandant le groupement de gendarmerie du Gard, les maires et présidents d'EPCI du Gard, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,



Didier LAUGA

LA MAIRIE RESTE À VOS CÔTÉS

Depuis que le Tambourin est sous presse, le Président de la République et le gouvernement ont annoncé un nouveau confinement à partir du jeudi 29 octobre à minuit et jusqu'au 1^{er} décembre ainsi que l'activation du plan VIGIPRATE au niveau le plus fort «URGENCE ATTENTAT».

L'actualité est dense et particulièrement anxiogène aussi la municipalité veut vous assurer de son soutien, car à ce climat particulier s'ajoutent des mesures qui viennent contraindre notre quotidien.

La cellule de crise composée d'élus et de responsables de service a été réactivée sous la présidence de Jean-Marie Rosier afin d'organiser la continuité des services et répondre aux besoins des aramonais :

- Les services municipaux continuent à vous accueillir pour les démarches essentielles, sur rendez-vous : Etat civil, urbanisme, inscriptions périscolaires, passeport et CNI...
- Le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) en collaboration avec les associations locales sera soucieux d'accompagner les plus vulnérables d'entre vous par différentes actions, notamment la distribution de colis alimentaire. Si vous êtes dans une situation de précarité n'hésitez pas à vous signaler au CCAS :
☎ 04 66 57 38 90 - ✉ ccas@aramon.fr
- Les agents municipaux sont également mobilisés au côté de la communauté enseignante pour permettre une rentrée scolaire respectueuse du protocole sanitaire. Les temps périscolaire du matin, midi et du soir sont assurés.
- Les personnels du service technique assumeront le nettoyage des voies et des espaces publics ainsi que l'entretien des espaces verts.
- Les jardins municipaux sont ouverts.
- Les commerces alimentaires ainsi que le marché du mercredi sont ouverts.

La crèche, les écoles, la cantine, le périscolaire, le collège accueilleront les enfants et adolescents dans le respect d'un nouveau protocole renforcé. Dès l'âge de 6 ans les enfants devront porter un masque. Les lycéens pourront rejoindre leurs lycées.

L'entrée en vigueur d'un confinement impose à toute personne d'être munie d'une attestation pour les déplacements autorisés. Ces attestations sont disponibles en mairie ou en téléchargement depuis le site du Gouvernement :

📄 <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/ressources-a-partager>

CERTAINES ANNONCES FAITES DANS CE TAMBOURIN DEVIENNENT CADUQUES.

Les équipements collectifs comme, les stades et gymnase, la maison des associations, les salles polyvalentes sont fermées. Les spectacles et manifestations annoncés sont donc reportés ou annulés jusqu'au 1^{er} décembre qu'ils soient associatifs ou communaux.

L'ouverture de la médiathèque est également repoussée, une hypothèse de mise en place d'un drive est à l'étude.

**NOUS APPELONS LA POPULATION
À SE RASSEMBLER DEVANT LA MAIRIE
LE LUNDI 2 NOVEMBRE À 11H45.
POUR RENDRE HOMMAGE AUX VICTIMES
DE L'ATTENTAT TERRORISTE DE NICE.
UNE MINUTE DE SILENCE SERA OBSERVÉE.**

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains
ou utiliser une solution hydro-
alcoolique



Tousser ou éternuer dans son
coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir
à usage unique



Porter correctement un masque
quand la distance ne peut pas
être respectée et dans les lieux
où cela est obligatoire



Respecter une distance d'au
moins un mètre avec les autres



Limitier au maximum ses
contacts sociaux (6 maximum)



Eviter de se toucher le visage



Aérer les pièces 10 minutes,
3 fois par jour



Saluer sans serrer la main
et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)